REPUBLIQUE FRANCAISE

Commune de PUISEUX-LE-HAUBERGER

Dossier n° **DP 060 517 26 00009**

Date de Dépôt : **29 Mai 2026**
Demandeur : **Madame LEFEVRE Amélie**
pour : **Agrandissement d'un bâtiment existant en garage**
adresse terrain : **3 rue des Vignes, à PUISEUX LE HAUBERGER (60540)**

Le Maire

à

Madame LEFEVRE Amélie
3 rue des Vignes
60540 PUISEUX LE HAUBERGER

Objet : Arrêté N° 41 bis-2026

Décision concernant la déclaration préalable n° 0605172600009

Madame,

Vous avez déposé le 29 mai 2026, une déclaration préalable en vue d'agrandir un bâtiment existant en garage.

Après examen de votre dossier de déclaration préalable référencé **n° 0605172600009**, nous vous informons que celui-ci reçoit un **avis favorable**, sous réserve du respect des observations et conditions suivantes.

Cette acceptation est notamment assortie des conditions suivantes :

- En cas de modification, déplacement ou intervention sur le **réseau électrique**, il conviendra d'en informer préalablement le fournisseur ou le gestionnaire du réseau concerné afin de vérifier les éventuelles incidences techniques et les démarches nécessaires.
- Toute modification portant sur une construction existante ou sur les éléments décrits dans le dossier devra respecter les règles d'urbanisme applicables et, le cas échéant, faire l'objet de l'autorisation d'urbanisme correspondante. Comme exemple d'un permis de démolir si vous décider d'enlever des constructions existantes.

- Concernant le mur situé en limite de propriété, si le garage est accolé sur ce mur les travaux devront être réalisés il faudra l'accord du propriétaire par moitié avant toutes interventions.
- La présente acceptation ne vaut pas reconnaissance d'un droit de propriété ou de mitoyenneté.

La présente décision est donc favorable **sous réserve du respect de l'ensemble de ces conditions et observations**, ainsi que des dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

Nous vous invitons à prendre toutes les précautions nécessaires avant le commencement des travaux et à vous rapprocher des organismes compétents pour toute intervention concernant les réseaux existants.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Fait à Puiseux le Hauberger, le 28/07/2026

Le Maire
Bruno Caleiro